



REGLEMENT INTERIEUR ESS GYMNASTIQUE

1 / PRESENTATION

La section Gymnastique fait partie intégrante de l'association multisports de l'Espace Sportif de Sucy en Brie (ESS). Conformément à l'article 10 des statuts de l'ESS, la section est dirigée par un bureau bénévole, lui-même composé (au min) d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le club de l'ESS Gym est lui-même affilié à la FFG (Fédération Française de Gymnastique).

2 / GENERALITES

Activité d'éveil, de loisirs et de compétition, la section **Gymnastique** s'articule autour de différents groupes définis selon l'âge, le niveau et l'intérêt des enfants, adolescents et adultes.

Les cours sont assurés du lundi au dimanche selon les groupes par des entraîneurs spécialisés et diplômés d'un Brevet d'Etat, assistés par des animateurs diplômés de la FFG ou en cours de formation.

Spécificités :

Les cours Baby gym, d'éveil commencent dès l'âge de la marche à quatre pattes.

Des créneaux spécifiques sont ouverts aux enfants déficients intellectuels, et dirigés par un cadre spécialisé et diplômé d'un Brevet d'Etat.

3 / INSCRIPTION ET COTISATION (rappel en partie des statuts de l'ESS)

Est adhérent de la section, toute personne à jour de sa cotisation et de son dossier d'inscription rendu COMPLET.

Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

- 1 : Autorisation parentale (pour les mineurs)
- 2 : Certificat médical (de non contre-indication à la pratique de la gymnastique de - de 3 mois et valable 3 ans). Ou pour les anciens licenciés, le questionnaire de santé FFG et l'attestation médicale (si les réponses du questionnaire répondent aux demandes de la FFG)
- 3 : Le règlement intégral de la cotisation (possibilité de paiement en plusieurs fois, voir les modalités avec le bureau)
- 4 : Bulletin d'adhésion rempli et signé
- 5 : Assurance ESS signée
- 6 : Chèque de caution de 50€ pour les groupes initiation, compétition et performance
- 7 : Règlement intérieur signé par l'adhérent et son représentant légal

La cotisation est due en début de saison et aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

Si l'inscription intervient en cours de saison, un tarif dégressif est appliqué à compter du mois de janvier.

Tous les adhérents sont licenciés à la FFG, laquelle inclut une couverture d'assurance.

L'entraîneur refusera à son cours toute personne non à jour de son adhésion au-delà du 30/09/20 (Excepté les cours d'essais).

Séances d'essais

Tout nouvel adhérent a la possibilité d'effectuer 2 séances d'essais avant son inscription définitive ; il devra cependant remplir une feuille d'inscription et fournir un certificat médical qui resteront en instance dans les dossiers.

Au-delà des 2 séances d'essais, l'inscription devient effective et le dossier devra être complété dans sa totalité.

Séance(s) annulée(s)

Toute(s) séance(s) annulée(s) **quel qu'en soit le motif (ex : crise sanitaire, cas de force majeure, dégâts matériel...)**, ne pourra entraîner un remplacement de celle-ci ou un remboursement de cotisation, même partiel.

Aussi, si lors d'une séance, l'effectif d'un groupe s'avérait insuffisant (moins de 3), les entraîneurs pourront ou pas annuler leur cours.

4 / RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Tout adhérent se doit de respecter les locaux ainsi que le matériel. Après chaque utilisation, le matériel doit **impérativement** être rangé aux emplacements prévus à cet effet.

Il est fortement recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les locaux et vestiaires pendant et après la fin des cours.

La section décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradations d'effets personnels dans les vestiaires ou dans l'enceinte de la salle de gymnastique, y compris dans le bureau.

Il est également interdit d'utiliser les téléphones portables pendant les entraînements.

5 / SECURITE

Pour des raisons de sécurité, **il est strictement interdit aux personnes non adhérentes de pénétrer dans la salle de gymnastique et d'utiliser les installations**, que ce soit les frères et sœurs, les parents ou autres accompagnants.

Pour le cours des babies et de la gym adaptée nécessitant la présence d'un adulte, un seul accompagnateur est autorisé à rentrer dans le parcours. Les autres enfants ou accompagnants doivent rester à l'entrée de la salle.



REGLEMENT INTERIEUR ESS GYMNASTIQUE

D'autre part, **les adhérents doivent respecter leurs horaires de créneaux déterminés en début de saison et ne doivent en aucun cas pratiquer la gym et/ou monter sur le matériel en dehors de leurs cours. Il est impératif qu'ils restent à l'entrée de la salle pour ne pas gêner le déroulement des autres séances.**

6 / COMMUNICATION ET DROIT D'IMAGE

Afin de promouvoir les activités de la section, celle-ci se réserve la possibilité de prendre des photos des adhérents lors des entraînements, compétitions ou autres manifestations et de les diffuser en accompagnement d'un article de presse, sur le site internet du club ou sur la page Facebook de la section.

Si toutefois, des adhérents ou parents ne souhaitent pas voir leur photo ou celle de leur(s) enfant(s) diffusée, ils sont invités à cocher la case prévue à cet effet sur la feuille d'autorisation et s'ils le souhaitent à en faire part au responsable de la section par mail à l'essgym@gmail.com.

7 / PARTICULARITES DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE

a) Les gymnastes

Les enfants sont pris en charge uniquement sur leurs créneaux horaires à leur arrivée dans la salle de gymnastique.

En cas d'absence ou de retard prévu à un entraînement, il est demandé aux parents de prévenir l'entraîneur de l'enfant dans les plus brefs délais ; ceci étant indispensable pour un bon suivi du groupe.

Les enfants doivent respecter les entraîneurs, mais aussi se respecter entre eux et **exclure toutes violences verbales ou physiques**. Dans le cas contraire et selon la gravité, le bureau, à la demande de l'entraîneur, pourra exclure temporairement ou définitivement l'enfant de la section (**sans remboursement de cotisation**).

Les adhérents doivent respecter les consignes de sécurité, le matériel et l'environnement dans lequel ils évoluent.

Le rangement du matériel (demandé en fonction de l'âge des enfants) est partie intégrante de l'entraînement.

Il est interdit de laisser traîner des effets personnels dans la salle de gym.

Il est conseillé de ne pas apporter des biens de valeurs. Le club n'est en aucun cas responsable des pertes, vols ou détériorations des effets personnels.

Les gymnastes doivent avoir une tenue compatible avec la pratique de la discipline : absence de bijoux, cheveux attachés, ...

b) Les parents

Les parents se doivent de respecter les heures de début et de **fin** des cours pour venir chercher leur enfant.

Aucun enfant mineur ne devra arriver ou repartir non accompagné. Sauf si autorisation de sortie parentale écrite et signée. En cas contraire, l'enfant mineur devra attendre en bas à l'entrée de la salle de gym qu'un adulte vienne le chercher.

L'accompagnateur des enfants doit impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur à l'intérieur de la salle et en aucun cas les déposer à l'extérieur sur le parvis du complexe.

Afin de respecter l'intimité des gymnastes, les parents ne doivent pas rentrer dans les vestiaires.

La salle de gymnastique est strictement interdite au public.

c) Les compétitions

Certains enfants, avec l'accord des parents, pourront être admis dans des groupes de compétition selon leur niveau. Ces enfants se devront d'y participer afin de ne pas pénaliser le groupe. Suivant le niveau, un enfant peut être amené à changer de groupe en cours d'année.

Si l'enfant se trouvait dans l'impossibilité de participer à l'une des compétitions, les parents devront en avertir l'entraîneur au moins un mois à l'avance afin que celui-ci puisse s'organiser.

En cas d'incapacité médicale, les parents devront fournir un certificat médical dans les plus brefs délais et impérativement **avant** la date de la compétition.

Rappel : les engagements en compétition sont payants et en cas de forfait d'un ou d'une gymnaste, le club est redevable d'une amende. A cet effet, il sera demandé un chèque de CAUTION de 50€ que la section se réserve le droit d'encaisser si l'enfant ne se présente pas à la compétition sans avoir prévenu l'entraîneur dans les délais ou sans fournir de certificat médical.

Les parents sont responsables du transport aller et retour de leur enfant jusqu'au lieu de compétition. En cas d'impossibilité, ils devront s'arranger avec d'autres parents.

Dès réception des informations, l'entraîneur s'engage à communiquer aux parents les dates et lieux des compétitions.

La tenue du club est exigée pour tout enfant faisant partie d'une équipe compétition : justaucorps pour les filles, léotard et short pour les garçons. Le survêtement du club est vivement recommandé.

Nom / Prénom _____ Date : _____

(Faire précéder la mention « Lu et approuvé »)

Signature du gymnaste

Signature des parents